

# DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 24 avril 2023

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : DEL2023-026

**Repas partagés intergénérationnels**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 17/04/2023

Étaient présents :

|                          |   |                |
|--------------------------|---|----------------|
| Marie CABRERA            | Jean-Marie GUILLOÏ                      | Patrice AYBAR  |
| Christine AURICHE        | Chantal BORNAREL                        | Ludovic ROBERT |
| Georges GUARDIA          | Vincenzo ROMANO (Heure d'arrivée 18h34) |                |
| Bernard CONTON           | Elizabeth MOLINA                        |                |
| Adrien MOGLIA            | Emmanuel LEHMANN                        |                |
| Anaïs CAZORLA            | Sylvain GARCIA                          |                |
| Olivier BATLLE           | Louis REVARDY (Heure d'arrivée 18h35)   |                |
| Marie-Antoinette TAULERE | Robert STEFAN                           |                |
| Pierre CAMPA             | Marie-Claire NATIVEL                    |                |

Étaient représentés :

|                   |                   |                   |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| Corine BORDES     | a donné pouvoir à | Elizabeth MOLINA  |
| Marjorie POHYLSKI | a donné pouvoir à | Christine AURICHE |
| Jean LOPEZ        | a donné pouvoir à | Marie CABRERA     |
| Nelly MARTINEAU   | a donné pouvoir à | Bernard CONTON    |
| Kadi BEN ABDESLEM | a donné pouvoir à | Georges GUARDIA   |
| Elodie FERNANDEZ  | a donné pouvoir à | Adrien MOGLIA     |

Était absente : Mme Jennifer FERNANDES, excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CONTON

|                              |    |                          |   |                   |   |                     |    |
|------------------------------|----|--------------------------|---|-------------------|---|---------------------|----|
| Nombre de membres présents : | 20 | Nombre de procurations : | 6 | Nombre d'absent : | 1 | Nombre de votants : | 27 |
|------------------------------|----|--------------------------|---|-------------------|---|---------------------|----|

**Madame le Maire expose que :**

La lutte contre l'isolement des personnes âgées, constitue un enjeu majeur de politique publique et une préoccupation partagée par les administrés de tous âges.

L'avancée en âge peut s'accompagner d'une raréfaction des occasions de contact, d'une altération de la mobilité limitant les sorties du domicile voire d'une rupture du lien conjugal qui enjoint à organiser seul(e) son quotidien.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230424-DEL2023-026-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Ayant la volonté de pallier les situations d'isolement pouvant survenir à domicile et en établissement, la Ville de Bages, le CCAS, les clubs de 3<sup>ème</sup> âge soulignent :

- L'importance de ne pas être seul(e) pour partager son repas sur le temps du déjeuner. Le repas ne se limite pas à la seule fonction de nutrition, mais répond plus largement à des besoins sociaux et psychologiques.
- Pour nourrir l'ensemble de ces fonctions et renforcer les solidarités par exemple de quartier – maillon essentiel du bien vieillir – un projet d'accueil en restauration scolaire va être expérimenté sur le temps du déjeuner.  
Celui-ci sera organisé au sein de la Cantine Scolaire « A taula » rue des muscats à Bages, implantée sur le site regroupant les écoles « Maternelle et Primaire ».

Une communication spécifique sera déployée auprès de familles afin d'identifier les personnes susceptibles de venir une fois par semaine pour créer et maintenir ce lien social.

Ce projet sera mis en place sur la période de mai/juin à l'occasion des derniers mois pour les enfants de déjeuner à la cantine scolaire avec les aînés.

Le jour retenu sera le mercredi permettant ainsi une expérimentation mesurée afin d'établir les besoins spécifiques d'accueil pour les personnes âgées tels que l'ergonomie du mobilier etc...

Cette modalité de fonctionnement pourra être reconduite durant le 1<sup>er</sup> trimestre de la rentrée scolaire suivant l'engouement suscité. L'objectif étant de se rencontrer, bien manger et partager.

La tarification proposée pour ce repas partagé intergénérationnel serait de 4.35 €.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de repas partagé intergénérationnel au sein de la cantine municipale « A Taula » ;
- **VALIDE** le tarif proposé de 4,35 € par repas ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE-DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230424-DEL2023-026-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023